

**DECISION S'OPPOSANT A LA DECLARATION PREALABLE
au nom de la commune de VILLAZ,**

Dossier n° DP07430323X0009		
Date de dépôt :	13/02/2023	Surface de plancher créée : m ²
Affichage avis de dépôt :	13/02/2023	
Complété le :		
Demandeur :	FAUTRELLE YOANN 2338 route du pont d'onnex 74370 VILLAZ	Nombre de logements créés :
Demeurant à :		
Pour :	2338 ROUTE DU PONT D'ONNEX 74370 Villaz	Destination :
Adresse du terrain :		
Référence cadastrale :	0B-2846	

Le Maire,

VU la demande de déclaration préalable susvisée,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/02/2020 mis à jour le 12/03/2020,

VU la délibération du 28 juin 2018 n° 2018-342 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI HD) du Grand Annecy,

VU la délibération du 25 mars 2021 n° DEL-2021-59 PLUI du Grand Annecy – compléments à la délibération de prescription du 28 juin 2018,

VU la carte des aléas notifiée par le Préfet en date du 03/02/2006,

CONSIDERANT que la gestion des EP du projet non conforme au zonage EP du Grand Annecy : aucun dispositif de gestion EP prévu pour le projet

CONSIDÉRANT que les conditions d'une adaptation mineure ne sont pas réunies (article L152-3 du code de l'urbanisme),

Qu'ainsi les travaux projetés ne sont pas conformes aux dispositions réglementaires,

En application de l'article L 421-7 du Code de l'urbanisme,

ARRÊTE

Article 1 - Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

le 21/02/2023

Le Maire,

Christian

